Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261013-2026_37-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 08/10/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

N°2026-37

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le treize octobre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme JARNOUËN de VILLARTAY Sabine, M LE DUAULT Patrick, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GAC Michelle, M. LE FLOCH Thierry, Mme ROBINEAU Lucie, M. LABBÉ Marc-Antoine

Absent : JAGLIN Cyrille

Absent ayant donné procuration : Madame LE GOFF Françoise a donné procuration à Madame JARNOUËN de VILLARTAY Sabine.

Secrétaire : Madame Marie-France MACÉ

2026-37

Objet : Subvention au Foyer Socio-Educatif collège Paul Éluard Guerlédan pour les sorties et voyages scolaires

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante du courrier reçu du FSE Collège Paul Eluard de Guerlédan pour une demande de subvention au titre de l'année 2026 selon le tableau de calcul de la répartition des demandes de subventions FSE ci-après :

F.S.E du collège Paul ELUARD
Tableau de calcul de la répartition des demandes de subventions

Année		2026
SUBVENTION GLOBALE	100%	7 000,00 €
Part Guerlédan (Mûr de Bretagne + St Guen)	60%	4 200,00 €
Part autres communes	40%	2 800,00 €

le cas échéant, ne remplir que les cases en rouge

Commune	Elèves		Répartition	Potentiel fiscal		Répartition	Besoin subvention	Demande de subvention
	Nombre	en %	60%	Montant	en%	40%	brute	nette
Caurel	6	9,38%	157,50 €	271 211,00 €	12,02%	134,61 €	292,11 €	293,00 €
Le Quillio	6	9,38%	157,50 €	285 577,00 €	12,66%	141,74 €	299,24 €	300,00 €
Merléac	11	17,19%	288,75 €	289 245,00 €	12,82%	143,56 €	432,31 €	433,00 €
Saint Aignan	14	21,88%	367,50 €	430 921,00 €	19,10%	213,87 €	581,37 €	582,00 €
Saint Connec	2	3,13%	52,50 €	127 820,00 €	5,66%	63,44 €	115,94 €	116,00 €
Bon repos sur Blavet	11	17,19%	288,75 €	450 123,00 €	19,95%	223,40 €	512,15 €	513,00 €
St Mayeux (depuis le 01/09/2024)	7	10,94%	183,75 €	215 463,00 €	9,55%	106,94 €	290,69 €	291,00 €
Saint Gilles Vieux Marché	7	10,94%	183,75 €	186 253,00 €	8,25%	92,44 €	276,19 €	277,00 €
	64	100%	1 680,00 €	2 256 613,00 €	100%	1 120,00 €		2 805,00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261013-2026_37-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 08/10/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

La participation demandée est de 277 euros pour 7 élèves de la commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché scolarisés en 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Marie-France MACÉ

Le Maire,
Laurent BERTHO